

# MEDIAPART

OUTRE-MER – ENQUÊTE

## Grande distribution: la concurrence ne concerne pas l'Outre-mer

26 JUIN 2020 | PAR JULIEN SARTRE

Alors que les Ultramarins ne cessent de protester contre la vie chère, l'Autorité de la concurrence, avec l'aval du Conseil d'État, vient de donner son feu vert à une nouvelle opération de concentration dans la grande distribution, renforçant encore l'économie de rente qui domine dans ces collectivités.

Dans les collectivités d'Outre-mer, la concurrence semble appelée à rester à l'état de principe ou de vœu pieux. Alors que les pouvoirs publics – en réponse aux dizaines de manifestations contre la vie chère (<https://www.mediapart.fr/journal/france/251118/gilets-jaunes-l-outre-mer-en-avance-d-une-colere?onglet=full>) qui ont eu lieu ces dernières années en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à Mayotte ou encore à La Réunion – n'ont cessé de promettre de veiller à un meilleur équilibre économique, l'Autorité de la concurrence adresse un signal inverse.

L'instance vient de donner à nouveau son feu vert à une opération de concentration (<https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/decision-de-contrôle-des-concentrations/relative-la-prise-de-contrôle-exclusif-de-la-société-295>) dans la grande distribution qui ne peut que renforcer l'économie de rente qui y prévaut. Et le Conseil d'État vient de lui donner raison. Dans une ordonnance rendue publique le 17 juin 2020, la juridiction administrative suprême a indiqué que rien ne s'opposait au rachat de Vindémia par GBH.

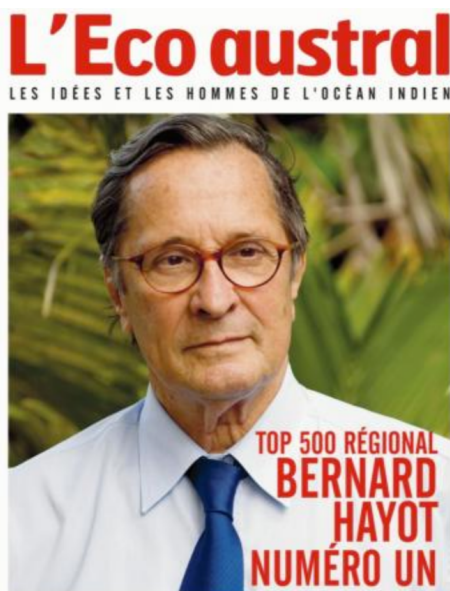
Ce dernier est un de ces empires dont l'Outre-mer français a le secret. Le Groupe Bernard Hayot est bien mieux connu dans les départements et collectivités ultramarines par son acronyme GBH. Il se définit lui-même sur son site Internet (<https://www.gbh.fr/fr>) comme « *un acteur majeur de la distribution en Outre-mer, en développement sur ses implantations à l'international* ». France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Antilles françaises, Ghana, Algérie..., l'énumération des endroits où GBH est présent n'a d'équivalent que la liste des secteurs clés où le groupe opère. Grandes surfaces alimentaires, commerce de détail, bricolage, équipements sportifs, pièces automobiles, voitures, filière laitière, matériaux de construction... Originaire de Martinique, cette famille de Békés, les propriétaires terriens et colons en langue créole, dispose d'un patrimoine personnel de 300 millions d'euros, d'après l'estimation du magazine Challenges ([https://www.challenges.fr/classements/fortune/bernard-hayot-et-sa-famille\\_1747](https://www.challenges.fr/classements/fortune/bernard-hayot-et-sa-famille_1747)).

« GBH réalise les deux tiers de son activité dans les pays et territoires d'Outre-mer et son chiffre d'affaires mondial consolidé est à peu près de 3 milliards d'euros », écrit dans une étude détaillée l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (Opmer) (<http://www.opmer.re/rapport-bolonyocte-sur-le-rachat-de-vindemia-par-le-groupe-bernard-hayot/>), une institution indépendante soutenue par l'État à La Réunion et précisément mise en place au fil des manifestations contre la vie chère, afin de lutter contre les marges abusives et les monopoles d'importation.

« Plus spécifiquement sur le territoire de La Réunion, le groupe GBH a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard d'euros, au travers de ses 52 filiales implantées sur ce territoire, contrôlées à 100 % par GBH ou l'actionnariat familial », poursuit le cabinet Bolonyocte, sollicité par l'Opmer.

Ces chiffres sont déjà datés et ne correspondront plus à la réalité dans quelques semaines seulement : GBH a obtenu de l'Autorité de la concurrence l'autorisation de racheter le groupe Vindémia, filiale du groupe Casino. La décision n'a pas encore été publiée mais l'Autorité de la concurrence s'est fendue d'un communiqué de presse qui officialise son assentiment à l'opération de concentration.

Vindémia, une filiale du groupe Casino, est présent dans le secteur de la grande distribution à La Réunion, à Mayotte mais aussi à Madagascar et à l'île Maurice. Rendu public, le montant de la transaction est de 219 millions d'euros.



Grâce à cette opération, le groupe d'origine martiniquaise contrôlera au moins 27 % du secteur de la grande distribution à La Réunion. Et occupera une place inédite dans l'économie de ce département d'Outre-mer comme dans les autres territoires où GBH est implanté. De quoi faire bondir associations de consommateurs, personnalités politiques et syndicats. Toujours selon les chiffres de l'étude commandée et validée par l'Opmr, pas moins de 45 % des dépenses de consommation courante d'un ménage réunionnais tomberont dans l'escarcelle de GBH.

Encore ces chiffres ne concernent-ils que les dépenses finales. Il faut aussi y intégrer les centrales d'achats et les groupements de fournisseurs. GBH va donc se retrouver à la tête d'un empire intégré verticalement, ce qui explique à la fois les craintes que l'élargissement de son activité suscite et les risques d'emprise sur l'économie des Outre-mer.

Il n'y a pas qu'à La Réunion que le rachat de Vindémia fait des vagues. Plus au nord, dans l'océan Indien, à Mayotte, c'est avec effroi que décideurs locaux et acteurs économiques voient arriver le groupe GBH. En rachetant les actifs de Vindémia sur l'île aux parfums, « l'opération de concentration aura pour effet une forte progression du nouvel ensemble GBH/BDM (Carrefour) qui verrait sa part de marché atteindre 45,5 % et progresser de 38 % au regard de celle que la cible (BDM) détenait avant l'opération de concentration », écrit le cabinet Bolonyocte dans un rapport commandé par l'Opmr de Mayotte mais non encore rendu public, que Mediapart a toutefois pu consulter.



Selon cette étude, « l'impact le plus significatif de l'opération de concentration, outre la progression de la position du nouvel ensemble, serait la très forte diminution de la part de marché du commerce de proximité qui s'affaiblirait de 39 % ». En première ligne, on trouve les « doukas », des commerces familiaux traditionnels.

Une grande partie des doukas va disparaître, au profit des supermarchés de GBH. Et ce, bien que le groupe s'en défende avec vigueur. Dans une réponse écrite que le groupe antillais nous a fournie par courriel, GBH dément toute volonté hégémonique. « L'opération qui vient d'être autorisée par l'Autorité de la concurrence a fait l'objet d'une analyse inédite et particulièrement approfondie, écrit le service communication de la multinationale. En effet, l'Autorité a mis en place des moyens d'investigation approfondis spécifiques. Elle a ainsi déployé une équipe d'instruction qui, dirigée par le chef du service des concentrations, s'est rendue à La Réunion en novembre 2019, avant même la notification de l'opération, afin d'interroger sur place les opérateurs concernés, l'ensemble des parties prenantes (enseignes concurrentes, fournisseurs, associations de consommateurs...) ainsi que les partenaires institutionnels : Observatoire des prix, des marges et des revenus (Opmr), préfecture, région, parlementaires... »

Une bataille de chiffres agite tous ces « partenaires institutionnels » et la querelle est parvenue jusqu'au Conseil d'État. La décision de l'Autorité de la concurrence est attaquée, notamment, sur la base des critères qu'elle a pris en compte avant d'autoriser l'opération de concentration. Ses calculs de parts de marché et son mode d'évaluation des positions dominantes s'appuient sur la surface de vente et non sur le chiffre d'affaires. À l'audience, l'évocation de zones de chalandises extensibles et de magasins substituables dans le sud et l'est de l'île a également jeté un froid lors de l'examen du dossier.

« C'est bien simple, les dépenses de consommation courante des ménages réunionnais ont été chiffrées à environ six milliards d'euros par an par l'Insee : avec son futur chiffre d'affaires de presque deux milliards après l'opération, qui peut accepter qu'un euro sur trois qui soit dépensé à La Réunion revienne à GBH ? », s'inquiète Pascal Thiaw-Kine, responsable du groupe Excellence, représentant notamment des magasins Leclerc, concurrent direct de GBH, responsable d'une « alternative réunionnaise » à la proposition du groupe antillais. Avec ses associés, il est l'auteur du recours auprès du Conseil d'État, afin de contester sur le fond mais aussi en référé – en urgence – le bien-fondé de l'autorisation de rachat par l'Autorité de la concurrence.

Dans la décision du 17 juin 2020, les juges du Palais-Royal ont rejeté la requête des concurrents de GBH en estimant que rien ne permet de matérialiser « une atteinte grave et immédiate au maintien de la concurrence » et que « la condition d'urgence ne peut être regardée comme remplie ». Les frais de justice ont été mis à la charge des requérants.

---

#### LIRE AUSSI

• L'«égalité réelle» avance vers l'outre-mer (<https://www.mediapart.fr/journal/france/111016/l-egalite-reelle-avance-vers-l-outre-mer>)

PAR JULIEN SARTRE (<https://www.mediapart.fr/biographie/julien-sartre>)

• Casino, le piège des déficits (<https://www.mediapart.fr/journal/dossier/economie/casino-le-piege-des-deficits>)

PAR DAN ISRAEL (<https://www.mediapart.fr/biographie/dan-israel>)

• Le cœur battant de La Réunion (<https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/le-coeur-battant-de-la-reunion>)

PAR ROMAIN PHILIPPON/DIVERGENCE (<https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/photographe/romain-philippondivergence>)

---

Pas de quoi décourager les opposants au projet : selon les informations de Mediapart, de nouveaux recours ont été déposés devant le Conseil d'État et devraient être examinés dans les prochains jours. La Confédération des petites et moyennes entreprises Mayotte (CPME) a déposé deux requêtes en annulation de la décision de l'Autorité de la

concurrence, dont une en référé.

Il s'agira pour les requérants de démontrer notamment que l'institution est davantage préoccupée par les problèmes du groupe Casino – qui a besoin de vendre rapidement car il est en difficulté, attaqué en bourse, et a besoin de se désendetter très vite – que par les soucis de vie chère et de vie quotidienne des Ultramarins.

C'est bien de cette façon que les opposants au projet de rachat de Vindémia par GBH expliquent le fait que l'Autorité de la concurrence – tout en reconnaissant le caractère fragile et insulaire des économies concernées – s'est contentée d'une analyse *a minima* de l'opération de concentration. Et ils ne sont pas les seuls.

*« On rappellera à cet égard que le ministre de l'économie n'a pas jugé nécessaire de demander le passage en phase 2 de l'instruction de cette opération et a, au contraire, estimé que l'Autorité de la concurrence a déjà conduit un travail très approfondi en prévoyant des engagements du repreneur en matière de cessions d'actifs et de préservation des fournisseurs, malgré l'ampleur de l'opération pour des territoires insulaires à l'économie fragile, seule la phase 1 des investigations de l'Autorité de la concurrence a été déclenchée », se félicite le groupe GBH dans une réponse fournie par écrit aux questions de Mediapart.*

Une ligne strictement partagée par les pouvoirs publics. Lors de l'audience au Conseil d'État, Étienne Chantrel, chef de service des concentrations à l'Autorité de la concurrence, reprenait à son compte les arguments de GBH, afin d'expliquer au juge des référés que *« même si cela arrive très rarement, en réalité ce dossier soumis à l'Autorité de la concurrence consiste en une opération de déconcentration. En cédant sept magasins à deux repreneurs dont un nouvel entrant, la part de marché de GBH sera inférieure [de 1 % – ndlr] à celle dont disposait Vindémia avant l'opération ».*

Mardi 23 juin, à Paris, [la statue de Jean-Baptiste Colbert \(https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/240620/st-atue-de-colbert-taguee-des-politiques-denoncent-une-volonte-de-censure-ou-culpabilisation\)](https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/240620/st-atue-de-colbert-taguee-des-politiques-denoncent-une-volonte-de-censure-ou-culpabilisation) devant l'Assemblée nationale a été taguée par des militants de la cause décoloniale. Ce monument est mis en cause de longue date parce que le personnage historique qu'il célèbre est l'inspirateur et l'auteur du tristement fameux Code noir, listant notamment les châtiments à infliger aux esclaves rebelles. Un autre fait est moins souvent rappelé, mais Jean-Baptiste Colbert se trouve également être le fondateur de la Compagnie française des Indes orientales. Commerce triangulaire, monopole d'importation, économie de rente, conception coloniale du commerce : bien des griefs faits aujourd'hui à GBH et à son projet de concentration ultramarin présentent des similarités troublantes avec ces œuvres du passé.

*Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au site [frenchleaks.fr \(https://www.frenchleaks.fr\)](https://www.frenchleaks.fr).*

---

#### MOTS-CLÉS

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE • CONCURRENCE • GBH • GROUPE CASINO • OUTRE-MER • VINDÉMIA

---